

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°66-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	13/07/2022
Présents	19
Absents	4
Procurations	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du treize juillet deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi dix-huit juillet à dix-huit heures**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, MAISONNAVE Michel, ROUCH Mylène, COMTE Nicolas, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume.

Absents : LE MINEZ Monique, JOLIBERT Marie-Christine, ALEXANDRE Maria, PEISER Jean-Luc.

Procurations : LE MINEZ Monique à GARRIGUES Véronique, JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ALEXANDRE Maria à COMTE Nicolas.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Modification d'un emprunt à taux variable vers un taux fixe.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emprunt n°102780030220019402 a été contracté le 13 octobre 2014 pour un montant de 250 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique à taux variable. Le remboursement de cet emprunt est donc toujours en cours.

Actuellement le taux variable est de 1.40 % avec une annuité de 18 558,67 €. Le capital restant dû est de 116 666,64 € et les intérêts prévisionnels cumulés de 6 621,50 €.

La conversion de cet emprunt taux fixe de 1.65 % avec une annuité de 18 618,41€. Le capital restant dû est de 116 666,64 € et les intérêts prévisionnels cumulés de 7 806,96 €. Les taux bancaires étant en forte augmentation depuis plusieurs mois, le taux variable risque d'être révisé à la hausse prochainement. Il apparaît donc opportun d'un convertir cet emprunt à taux variable en emprunt à taux fixe.

Les frais de dossier lié au changement de taux sont de 150 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la modification de l'emprunt n°102780030220019402 contracté auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique, vers un emprunt à taux fixe de 1.65 % ;
- **Précise** que les frais de dossier lié au changement de taux s'élèvent à 150 € ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette modification d'emprunt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2022

Application agréée E-legalite.com

